

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 octobre 2014

La séance est ouverte à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe

DUGOIN-CLEMENT.

M. LE MAIRE. – Bonsoir mes chers collègues, il est 19h, nous allons donc pouvoir ouvrir nos travaux en démarrant par l'appel. (*L'appel est fait*). Très bien le quorum étant atteint, nous pouvons ouvrir ce conseil municipal.

Délégations de pouvoirs

M. LE MAIRE. – Vous avez pu prendre connaissance des délégations de signature. Il convient de désigner un secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Jean-Marc RITA LEITE qui avant de partir en vacances dès ce soir en prenant la route du Portugal souhaitait être secrétaire de séance. Il a retardé de quelques heures son départ pour être avec nous alors j'espère qu'il n'y aura pas d'oppositions à sa candidature. Je n'en vois pas. Jean-Marc RITA LEITE est donc secrétaire de séance. Nous démarrons avec le premier point de l'ordre du jour qui concerne les affaires générales.

I. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

1. Avis de la commune de Mennecy sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale d'Ile-de-France

M. LE MAIRE. – Mon intérêt ici est surtout de permettre à chacun de pouvoir s'exprimer. Je vais vous proposer d'émettre un avis défavorable à ce schéma comme l'ont fait la plupart des collectivités essonniennes qui ont déjà été amenées à se prononcer sur ce schéma et que continueront à faire le plus grand nombre des collectivités qui vont être amenées dans notre département à se prononcer là-dessus. C'est une position qui est au sein de notre intercommunalité, extrêmement partagée. Quand je dis partagée, non pas qu'il y ait débat mais plutôt qu'il y ait une absence de débats par rapport à un éventuel accord sur ce schéma. Il ne résout absolument rien. Il crée 3 ou 4 monstres patatoïdes sur des agglomérations géantes au nord, montant jusqu'à 800 000 habitants, avec des problèmes de cohérence territoriale, des problèmes de cohérence urbanistique, des problèmes de cohérence économique sans même parler des problèmes de cohérence politique qui peuvent passer pour secondaire. Mais on s'aperçoit notamment sur le grand Evry, qu'aller rattacher Saint-Germain-lès-Arpajon avec la banlieue de Melun, on est sur des choses qui ne font pas véritablement sens. C'est le même type d'observations que l'on peut d'ailleurs retrouver sur d'autres agglomérations ; agglomération des Lacs de l'Essonne si l'on prend encore un autre exemple. Grigny-Viry, une agglomération avec un niveau d'intégration extrêmement élevé qui depuis des années a un mode de fonctionnement particulièrement lié et imbriqué et où là, pour des questions de coups de scalpels politiques et bien l'on met une commune d'un côté, et l'autre de l'autre. D'une manière générale on est sur un découpage qui ne respecte rien ; qui ne respecte pas les cantons, qui ne respecte pas les circonscriptions, qui ne respecte pas les bassins de vie et qui est quelque chose de complètement artificielle et puis qui sur les communes qui ne sont pas concernées, est quelque chose de très lourd de menaces. Quand je dis très lourd de menaces, en gros ce qui est concerné, c'est le tiers nord du département représentant les deux tiers de la population avec ses agglomérations géantes. La deuxième vague qui se prépare, et avec elle nous n'échapperons pas si la première se fait telle qu'elle est, elle peut être double. Elle peut être désincorporation dans un second temps, une fois que ces agglomérations géantes auront été faites et viendrait les agrandir en grignotant. Et puis ce qui pourrait même être pire, c'est un fléchage de l'ensemble des crédits de

l'Etat qui déjà vont en diminuant drastiquement, un milliard huit de diminutions de recettes aux collectivités globalement sur l'année 2014, trois milliards sept de prévus en 2015 et en 2016. C'est-à-dire que la potion amère de la machine à créer de la récession qui a été lancée cette année par le gouvernement va être poussée, amplifiée et multipliée par deux sur les deux années qui viennent. À l'échelle francilienne, la chose qui est la plus dangereuse pour ceux qui sont en dehors de ce qui est ce périmètre MAPTAM, et bien c'est de se retrouver à être la portion congrue qui ne bénéficiera plus de dotations, plus de subventions, plus d'aides dans un contexte où l'Etat en distribuera de moins en moins. Donc, pour l'ensemble de ces raisons, je serai amené à vous proposer de délibérer de manière défavorable. Ce qui est d'ailleurs très amusant sur ce projet, c'est quand on le prend sur toutes les communes, toutes les agglomérations qui ont été amenées à délibérer pour. Quelque soit leur tendance politique, aussi bien de droite, de gauche, du centre, peu importe. Toutes l'ont faite pour de bonnes raisons souvent différentes. C'est très amusant, mais on arrive à avoir des optiques, des approches qui souvent peuvent être différentes et qui souvent aboutissent au même résultat c'est-à-dire vraiment à un rejet de ce schéma et je pense que l'on aurait mauvais jeu de nous désolidariser de l'ensemble des communes voisines. Moi ce qui m'intéresse surtout, c'est que chacun puisse s'exprimer. Je ne sais pas si sur les bancs de l'opposition il y a des prises de paroles, vraiment là-dessus, il faut que ça circule.

M. GUEZO. – Nous sommes assez d'accord avec vous sur ce projet, nous allons suivre cet avis défavorable. Nous avons juste besoin d'une précision. Nous appartenons à une CCVE qui a plutôt tendance à se rapprocher du sud que du nord. Quels sont vos souhaits par rapport à cette CCVE ?

M. LE MAIRE. – Ecoutez, mes souhaits, je les ai dits et je les ai écrits. Ils ne sont pas de quitter cette CCVE, j'ai eu l'occasion de le dire lors des élections à la présidence de la communauté de communes à laquelle j'ai été d'ailleurs battu. Comme quoi on ne gagne pas tout le temps et puis il faut apprendre à perdre ! Ça fait du bien, ça ramène sur terre. Mais j'avais lors de cette élection dit clairement que je n'étais pas sur une optique de faire exploser cette communauté de communes. Il faut savoir que l'on fait partie de 4 communes de la CCVE qui figurent dans le périmètre du grand Paris. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous pourrions délibérer pour rentrer dans une agglomération du Grand Paris. Ça n'est pas quelque chose que je souhaite proposer au Conseil Municipal aujourd'hui, ça me semblerait contraire aux intérêts de notre commune. Après je ne suis pas devin à 5 ans, 10 ans de ce qui peut arriver mais ce n'est pas quelque chose que je penserai sain de proposer dans le contexte actuel. Alors ce qui peut arriver, et on n'est pas à l'abri car le processus n'est pas terminé, les cartes peuvent encore bouger, ce qui se dit beaucoup c'est que finalement dans leur projet un peu fou de Grand Evry, ils avaient rapproché le Grand Evry et le Val d'Orge, et les élus de gauche du Val d'Orge hurlent tellement contre ce projet que finalement ils feraient peut-être une agglomération côté Val d'Orge avec le Val d'Orge l'Arpajonnais et puis une autre, Evry, Corbeil, Sénart en Essonne et un bout de Seine et Marne. On n'est pas à l'abri à ce moment là, que les 4 communes concernées dans le Val d'Essonne comme étant dans le périmètre du Grand Paris, soient accrochées à l'une ou l'autre. Ce n'est pas mon souhait aujourd'hui, mais c'est quelque chose que l'on ne peut pas exclure. Après, quelle sera ou quelles seront les évolutions possibles ? On est sur des choses très compliquées ; les rapprochements, il n'y en a pas 300. Il y a l'ancienne deuxième CCVE, la communauté de communes de la vallée de l'école maintenant des deux vallées qui est celle de Milly et qui représente un bassin de 11 000, 12 000 habitants. Très étendue territorialement, très peu de recettes et qui hormis une obligation qui serait de grossir, n'a pas véritablement d'intérêt structurel pour notre territoire parce que le problème aujourd'hui de l'intercommunalité dans laquelle on est, parce qu'il y a aussi des problèmes, il faut bien se les dire c'est d'avoir une territorialité trop grande pour des moyens trop restreints. Et, c'est très dur quand

vous avez peu de moyen sur un territoire qui est grand avec des communes comme Mennecy à 15 000 habitants, à 13 800 au recensement mais mettons à 15 000 pour arrondir et passe pour un monstre à côté de communes de 80 habitants ; et c'est renforcer encore cette dichotomie et ce problème d'éclatement. Après il peut y avoir des rapprochements avec Juine et Renarde qui est une communauté toute petite de 14 000, 15 000 habitants et dont on voit bien qu'elle a un véritable problème d'existence, de centralité et qu'elle est un petit peu coincée entre l'Arpajonnais, l'Etampois, le Val d'Essonne. Et puis il y a l'Arpajonnais, si tout ou partie arrivait à sortir, mais les choses sont très compliquées, les élus de l'Arpajonnais sont entrain de se disputer entre trois tendances. Une tendance qui est celle de l'ancien président de l'Arpajonnais qui pousse pour rentrer dans une agglomération Grand Evry très intégrée ; une deuxième tendance qui est de dire on reste autonome avec le Val d'orge, on fait une agglomération là ; et une troisième qui est de dire à la limite s'il y en a une partie qui part vers le Val d'Orge ou le Grand Evry tant pis pour eux ou tant mieux pour nous ou on se séparera et puis on ira vivre chacun notre vie. Nous on regarderait plutôt vers le Val d'Essonne ou Juine et Renarde. Donc, on a même pas de logique très homogène. Et puis quand on parle de ces schémas intercommunaux, il faut aussi avoir conscience d'une chose, c'est qu'on est sur des schémas mis en place à horizon 2016. Moi je ne suis pas devin, je ne sais pas lire dans le marc de café. La France a un budget qui à l'heure actuelle n'est pas voté. La part recette du budget a été votée extrêmement petitement en termes de majorité. On est dans un contexte comme je vous le disais où quatre milliards d'économies sur les collectivités l'année prochaine on va aller sur des fermetures de service, sur une paralysie de l'investissement local. Moi je ne suis pas convaincu que ce gouvernement puisse tenir jusqu'à la fin de l'année 2015. Il y a une seule chose qui est sûre, c'est que s'il devait y avoir un changement de gouvernement et une dissolution, l'ensemble de ces projets seraient de facto gelés parce qu'ils font l'unanimité contre eux. Alors, après pour faire quoi derrière ? Qu'est-ce qu'il en ressortirait ? ça je ne peux pas vous le dire. J'espère avoir répondu à vos questions. D'autres demandes d'interventions ?

M. SCHENARDI. – Nous voterons également contre ce projet de schéma régional de coopération intercommunale. Vous avez à peu près résumé toutes les raisons pour lesquelles nous sommes contre. Nous sommes également rassurés sur le fait que la majorité ne vote pas contre parce qu'elle avait à regret de ne pas faire justement partie de ce schéma mais plus parce que ça représente réellement une menace et que ce schéma régional d'intercommunalité est absolument incohérent comme beaucoup de choses qui d'ailleurs sont à l'image de ceux qui nous dirigent aujourd'hui à l'échelle nationale.

M. LE MAIRE. – Très bien mes chers collègues, je me réjouis d'avoir l'unanimité là-dessus ce qui est important par rapport à l'Etat et aux autres communes donc je mets aux voix.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES,
-------------	----	---

		Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

II. FINANCES

Rapporteur : Claude GARRO

2. Admission en non valeur de créances irrécouvrables

M. GARRO. – Bonsoir mes chers collègues. Trois délibérations à caractère financier à vous présenter ce soir. La première concerne l'admission en non valeur de créances irrécouvrables. C'est un exercice habituel et annuel qui résulte d'une demande de la trésorerie qui après avoir fait un certain nombre de mesures de poursuites envers des débiteurs, n'a pas pu encaisser les sommes qui étaient dues à la collectivité. In fine, il nous demande donc de mettre ces sommes en non valeur ce qui correspond en fait à un abandon de notre créance que nous devons traduire dans le budget puisque pour nous, elles avaient été mises en recettes. Ces créances concernent différentes années antérieures puisque les poursuites peuvent s'exercer sur plusieurs années. Vous en avez les montants qui sont rappelés sur la note de présentation. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

Adopte à l'unanimité

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

3. Remise de récompenses dans le cadre des concours d'écriture

M. GARRO. – Seconde délibération, elle concerne les récompenses que nous attribuons aux élèves qui participent à nos différents concours d'écriture liés au salon du livre que nous organisons maintenant depuis 5 ans. En amont de ce salon du livre, nous demandons aux écoles, au collège et au lycée de participer à des concours d'écriture. Une collaboration qui fonctionne très bien depuis 5 ans. Nous les récompensons. Tous ceux qui participent ont des récompenses, les finalistes en ont d'autres, les lauréats en ont encore plus. Ce sont les mêmes montants depuis l'origine, nous les avons collationnés pour qu'une bonne fois pour toute, vous les ayez en mémoire. Le salon du livre aura lieu en février cette année, les 7 et 8 février. Les concours d'écriture collège, lycée sont déjà commencés et les résultats seront proclamés en ouverture du salon. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à l'unanimité**

POUR	32	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

4. Adoption de la convention de mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'Union des Groupements d'Achats Publics

M. GARRO. – Dernière délibération en ce qui me concerne. Il s'agit de vous proposer d'adopter une convention avec l'UGAP pour que nous puissions participer à des appels d'offres collectifs en matière d'acquisition et de fourniture de gaz. Vous savez qu'à partir de cette année, la loi sur la consommation a prévu la suppression des tarifs réglementés de la vente de gaz naturel pour les consommateurs non domestiques c'est-à-dire les collectivités, les entreprises etc...dont un certain niveau de consommation est atteint. Le présente convention qui vous est proposée a pour objet de permettre à la commune de participer à un appel d'offres collectif en matière de fourniture de gaz et de passer par l'intermédiaire de l'UGAP (Union de Groupement de l'Achat Public) que tout le monde connaît bien ici. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

III. URBANISME-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

5. Demande de subvention dans le cadre du Contrat de Territoire : dépôt du dossier

Mme DOUGNIAUX. – Bonjour, c'est un dispositif fait par le Conseil Général qui autrefois s'appelait le Contrat Quinquennal. Nous sommes éligibles à ce dispositif. Nous présentons plusieurs opérations sur ce contrat ; la construction du centre technique municipal, la rénovation de voiries dans le quartier des Levitt, l'aménagement d'une grange située au 31 rue de Milly pour les services municipaux et l'extension de l'école élémentaire de l'Ormeteau sur le nouveau terrain que nous avons acheté. La subvention maximum est plafonnée à 1 400 159 €. Vous avez le plan de financement en annexe. La commune pour cela doit répondre à certaines exigences qui vous sont énumérées et respecter certaines thématiques du label départemental. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	30	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
CONTRE	0	
ABSTENTION	2	Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

6. Adoption d'un périmètre et d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la société PROMOGERIM pour la réalisation d'un programme de logements en accession à la propriété

Mme DOUGNIAUX. – Ce programme se situe rue du Clos Renault à la place d'un terrain qui était devenu une friche industrielle et qui était anciennement occupé par la société PIOT et TIROUFLET. La société PROMOGERIM envisage la réalisation d'une opération de 40 logements. Cet accroissement de population contraint la commune à réaliser des travaux dans des équipements publics. Nous envisageons comme travaux la création d'une salle de classe dans l'école élémentaire Jeannotte, des travaux dans la salle de restaurant de cette même école, une aire de jeux dans le même quartier, des travaux d'aménagement à l'accueil de loisirs Joseph Judith, un réaménagement de la cour de récréation de l'école maternelle Clos Renault et la réalisation de travaux d'agrandissement de sanitaires de cette même école. Ecoles où seront scolarisés les enfants de cette résidence. Et, en travaux de voiries, il y a l'extension du réseau électrique pour alimenter cette résidence et des aménagements de sécurité routière sur la rue du Clos Renault. Tous ces travaux coûteront la somme de 155 000 €HT. Donc le promoteur propose de prendre à sa charge 109 650 €. Avez-vous des questions ?

M. SCHENARDI. – Concernant ces logements, je voulais savoir si vous avez pris en compte le fait qu’avec forcément l’urbanisation et avec l’augmentation du nombre d’habitants, ça va encore tirer le pourcentage de logements sociaux qui est fixé à 25%. Forcément, à chaque fois, on ne va jamais s’y approcher. C’est-à-dire que plus on construit, plus forcément, le pourcentage de logements sociaux on ne l’atteindra pas. On ne l’a déjà pas atteint, vous l’aviez déjà annoncé que l’on va construire 56 logements sociaux dans le secteur de la gare. Forcément si on continue à construire d’autres logements, on n’y arrivera plus. En plus, moi je connais ce secteur. Est-ce que ce sont des logements qui vont s’intégrer dans une rue pavillonnaire ? Est-ce que les gens qui sont aux alentours sont au courant ? Les habitants, les riverains. Je ne sais pas s’ils ont été consultés à savoir si effectivement ils seraient d’accord pour accueillir les logements puis accueillir je dis bien encore de l’urbanisme supplémentaire.

M. LE MAIRE. – Bien, là-dessus il y a un droit en France qui s’appelle le droit de propriété et sur un propriétaire en l’espèce Monsieur LAVIALLE qui est le propriétaire de l’entreprise anciennement PIOT et TIROUFLET et bien a le droit de valoriser ou d’utiliser un terrain qui lui appartient de la manière dont il le souhaite. Ça c’est la première chose. Et donc à partir de là, la commune n’est pas en situation de pouvoir refuser un permis de construire au seul motif que pour une question d’opportunité, ça ne lui plairait pas. Elle peut le faire, elle peut être mise au tribunal administratif et elle est sûre de perdre, ça c’est la première chose, c’est un point factuel. Deuxième chose, sur la remarque que vous faites concernant les pourcentages, c’est vrai, j’entends bien. Après, par nature rien n’est jamais figé dans une ville et de toute façon, il y a toujours un petit peu de construction, de mitage urbain, de dents creuses qui se remplissent, qui se font, c’est inévitable sauf quand on est dans des secteurs comme il y en a certains dans l’est notamment avec des fermetures de casernes où il y a des secteurs sinistrés qui se vident de population. Mais en Ile-de-France, il y a une pression réelle qui existe et qu’on mesure tous quotidiennement. La troisième chose, on est sur quelque chose qui est un projet que je considère intéressant et valable parce que justement il ne comprend pas de logement social alors que l’on est dans un secteur essentiellement composé de logements sociaux notamment par rapport à la carte scolaire de l’école de la Jeannotte et que dans une logique de mixité sociale, et bien ramener aussi un peu d’habitat privé, c’est aussi ramener une mixité de population tant sur ce secteur d’habitat que sur l’école. Quatrième chose, on est sur ce qui est envisagé par cette entreprise sur un bâtiment R + 1 + combles qui n’est pas quelque chose de colossal et quelque chose qui pour les riverains même s’il peut toujours y avoir des inquiétudes, est potentiellement pas moins valorisant ou valorisable qu’une entreprise fermée depuis 10 ans, taguées, avec des espaces verts qui débordent sur la rue. Sauf que 3 fois par an, la mairie fait une lettre de rappel, avec des locaux qui sont sous-loués par le propriétaire depuis quelques années. Ça fait 7 – 8 ans que le propriétaire veut vendre il faut quand même le savoir ; qu’il n’y arrive pas car entre les frais de démolition, le prix qu’il en voulait et les prix qui lui en étaient proposés... Mais on est sur des locaux qui ne sont plus utilisés, qui sont sous-loués sur des activités ponctuelles. Et dans ces activités ponctuelles, il y a des stockages de matériaux ou de camions qui se font avec du matériel frigorifique et où les riverains actuellement m’ont saisi de plaintes et où d’ailleurs j’ai envoyé la police municipale voir les propriétaires des camions qui font du bruit toute la nuit. Je ne suis pas sûr que ce soit non plus une très bonne solution. Donc, si vous voulez j’entends bien les choses après je pense qu’il y a une mixité sociale à introduire dans ce quartier et c’est aussi l’occasion de le faire.

Mme GILLES. – Cela veut dire 80 voitures au bas mot en plus dans cette rue. La rue est très étroite et elle est en sens unique. Comment feront toutes ces personnes ? La rue n’est pas pratique, non seulement elle est en sens unique, mais elle tournicote.

M. LE MAIRE. – La rue a la capacité d'accueillir les choses. Et de dire 2 voitures par logement c'est quelque chose qui est de moins en moins vrai spécifiquement quand on est sur des logements répartis sur du T2, T3, T4 à proportion équivalente vous n'êtes pas sur 2 véhicules ; sur des pavillons oui vous les avez. Et je serai tenté de vous dire oui et donc il faut garder une friche industrielle ? je ne pense pas que ça soit une solution qui soit non plus satisfaisante. On est sur une rue qui a un gabarit de voirie relativement important qui est déjà à l'heure actuelle assez fortement fréquentée parce que c'est un itinéraire de délestage et où les circulations malgré tout se font et passent relativement bien. Je vous invite à passer au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	6	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSTENTION	0	
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

IV. PERISCOLAIRE – RESTAURATION

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

7. Actualisation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs maternel et primaire J. JUDITH et les Myrtilles

Mme PERUZZO. – Je vais vous proposer une délibération sur l'actualisation du règlement de fonctionnement des ALSH J. JUDITH et Les Myrtilles. Donc, nous avons mis en place en septembre l'excellente réforme des rythmes scolaires et donc nous devons adapter nos horaires de fonctionnement. Nous n'avons pas pu le faire au Conseil Municipal du mois de juin puisque la réponse du DASEN nous a été adressée tardivement. Donc pour faciliter le quotidien des familles, les ALSH et les accueils périscolaires seront ouverts jusqu'à 19h00 au lieu de 18h45 ce qui était le cas avant. Les enfants de 3 ans déjà scolarisés ou ayant fréquenté les établissements de petite enfance pourront être accueillis dans l'un des ALSH. Depuis fin juillet la DDCS nous a donné son accord sur une demande que nous lui faisons sur la sectorisation des centres de loisirs et ainsi qu'une augmentation de capacité d'accueil de 20%. Donc pour Joseph Judith on passe à 110 places, et pour Les Myrtilles à 118 places. De plus, suite à une demande formulée par les parents du Clos Renault, nous avons modifié les horaires d'entrée des enfants. Donc, les enfants qui rentraient à l'école à 8h30 rentreront jusqu'à 8h50. Pour les parents qui ont des enfants qu'ils déposaient à l'Ormeteau donc de 8h30 à 8h50, le périscolaire fonctionnera. Et même chose pour le soir, les parents pourront prendre leurs enfants à 15h50 et de 15h50 à 16h00, le périscolaire fonctionnera de la même façon. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

V. SCOLAIRE

Rapporteur : Sylvie PERUZZO

8. Modifications du règlement intérieur des études surveillées

Mme PERUZZO. – Les études surveillées démarrent à partir de 16h jusqu'à 17h30. Dans le déroulement, 16h -16h30, les enfants goûtent. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants une première fois à 17h. À 17h30, les études se terminent et au-delà de 17h40, les enfants qui n'ont pas été pris en charge par leurs parents, sont automatiquement accueillis en périscolaire. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

VI. PERSONNEL

Rapporteur : Xavier DUGOIN

9. Création de deux postes d'Attaché Territorial Principal

M. DUGOIN. –Quelques rapports bien classiques de créations de postes qui ont été vus déjà en Commission des Finances. Donc, un premier rapport pour créer deux postes d'Attaché Territorial Principal qui concerne comme vous l'avez vu le Directeur Général des Services et puis éventuellement un certain nombre de collaborateurs qui pourraient être inscrits sur la liste d'aptitude à ce grade en catégorie A. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

10. Création d'un Emploi fonctionnel de Directeur des Services Techniques (10 à 40 000 habitants) à temps complet

M. DUGOIN. –Deuxième rapport, création comme vous l'avez lu d'un emploi de DST, Directeur des Services Techniques à temps complet. Donc nous avons un agent qui peut être nommé sur cet emploi fonctionnel s'il en fait bien sûr la demande ce que je pense qu'il ne manquera pas de faire. Mais pour qu'il puisse être nommé, il faut que le poste soit créé. Donc je vais vous proposer de créer ce poste. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

11. Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (6h hebdomadaire)

M. DUGOIN. –Comme vous l'avez vu, il s'agit du Conservatoire de Musique et de Danse. Je soumetts au vote. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	26	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

12. Création d'un poste de Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale à temps non complet, de trois postes d'Assistants d'Enseignement Artistique Principaux de 1^{ère} classe à temps non complet et d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet

M. DUGOIN. –Nous continuons toujours pour le Conservatoire. Créations de plusieurs postes avec des temps non complets dont le nombre d'heures hebdomadaires est dans la délibération. S'il n'y a pas de questions particulières, je vais soumettre au vote.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

13. Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet

M. DUGOIN. – Dernier rapport, création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à temps complet. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopte à la majorité**

POUR	28	Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD (<i>pvr</i>), Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT (<i>pvr</i>), Jérémie ARTHUIS, Carina COELHO, Jean FERET (<i>pvr</i>), Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET (<i>pvr</i>), Jean-Marc RITA LEITE, Elisabeth DELAGE-CHARMES (<i>pvr</i>), Serge RAYNEL, Sandra HARTMANN, Patrick LEGRIS (<i>pvr</i>), Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Christian RICHOMME (<i>pvr</i>), Annette GILLES, Dora DELAPORTE (<i>pvr</i>), Thierry GUEZO
ABSENT	1	Jean-Stéphane MARTIN

M. LE MAIRE. –Je vous remercie. J'ai été saisi par le groupe Mennecey Bleue Marine de deux questions diverses. Donc comme le veut le règlement intérieur, je vais faire la lecture de ces questions et la lecture de mes réponses, ce qui est informatif, et ne fait pas l'objet d'un débat. Donc question n°1, dont l'objet est : les panneaux d'affichage public. « Depuis plusieurs années déjà, le nombre de panneaux réservés à l'affichage public à la libre expression a été réduit drastiquement sur notre commune. À tel point que ceux-ci ont aujourd'hui pratiquement disparus ne subsistant que ceux réservés à l'affichage municipal. Pourtant la législation en vigueur fait obligation à toutes les communes de mettre à disposition des panneaux d'affichage d'opinion et à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif conformément aux articles L581-13, R581-2 et R581-3 du code de l'environnement. Le mode de calcul prévu est compte tenu du nombre d'habitant. La ville de Mennecey devrait être en mesure de disposer de 12m² d'affichage libre ce qui n'est pas le cas actuellement. Pour rappel, ces panneaux ont pour objectif de faciliter la communication des associations locales et promouvoir les différentes manifestations organisées par ces dernières. Respectez la liberté d'expression et d'opinion, notamment pour les parties politiques quels qu'ils soient en dehors ou dans le cadre des scrutins électoraux. Lutte contre l'affichage sauvage qui constitue une véritable dégradation de l'espace public urbain. Monsieur le Maire, quand comptez-vous remédier à l'absence de ces panneaux comme la loi vous y oblige afin de respecter la liberté d'opinion de l'ensemble de nos concitoyens ».


Question n°2 : Objet : City Stade des Myrtilles. « Les riverains du groupe scolaire des Myrtilles sont très souvent victimes de nuisances sonores émanant du City stade avenue de Neufville. Régulièrement des groupes de jeunes escaladent la grille, s'introduisent sur le site et squattent les lieux jusque tard dans la nuit. À de nombreuses reprises, les riverains se sont manifestés auprès de la municipalité dans le but de trouver une solution qui puisse à la fois satisfaire le calme et la quiétude auxquels aspirent les habitants d'une zone pavillonnaire et le souhait de la part des jeunes de disposer d'un endroit propice à la pratique d'une activité sportive. Des horaires d'ouverture ont ainsi été aménagés mais selon les riverains, ils ne sont jamais respectés. Il devient donc de plus en

plus difficile pour ces derniers de profiter de leur jardin par beau temps lorsque le silence est constamment rompu par des cris stridents et les rebonds des ballons contre la grille bruyante du City Stade. Pire encore, lors de différents rendez-vous avec les élus concernés, certains riverains qui avaient proposé de relever la hauteur du grillage, se sont vus accuser de stigmatiser la jeunesse, et de vouloir faire du City Stade une prison. Pourtant cette solution aurait permis de résoudre rapidement le problème. Monsieur le Maire que répondez-vous à ces riverains excédés par ces nuisances. Les parents de mineurs identifiés qui s'introduisent sans droit sur le site sont-ils contactés par la mairie ? Je vous remercie par avance, Monsieur le Maire, pour l'attention que vous porterez à ces questions ». Concernant la première question sur les panneaux d'affichage public, vous avez évoqué le fait que la commune de Mennecey manquerait de panneaux d'affichage public et d'expression libre alors même que le code de l'environnement impose aux collectivités locales de mettre à disposition de tels espaces et que notre commune devrait être en mesure de proposer 12m² d'affichage libre. À l'heure actuelle, la commune possède cinq panneaux d'affichage libre sur son territoire utilisés pour les informations municipales mais exploités également par les associations. Leur surface totale est de 18m². Toute association locale, syndicat, parti politique et service municipal peut utiliser cet espace afin de communiquer librement dès lors que les informations sont respectueuses de la réglementation en matière de bonnes mœurs d'ordre public et si elles ne sont pas contraires à l'intérêt général. J'ajoute que les associations sportives, culturelles et caritatives locales peuvent utiliser les espaces gérés par les communes, panneaux publicitaires de 2m² dont l'une des faces est réservée à la commune, de même qu'elles peuvent également solliciter l'installation de calicots aux entrées de la ville. Quant à la lutte en matière d'affichage sauvage, j'en ai fait depuis des années déjà l'une des priorités en matière de respect de l'environnement. Ainsi, les agents des services techniques et de la police municipale enlèvent systématiquement tout affichage non autorisé. Il arrive même que ce soit des élus qui le fassent et le cas échéant des mises en demeure, voire des poursuites judiciaires sont engagées et ont déjà été engagées à l'encontre des afficheurs sauvages. Un arrêté municipal a été mis à jour dans le domaine de l'affichage sauvage pour renforcer la réglementation locale dans ce domaine. J'ajoute enfin que le jour où la réglementation nous imposera d'avoir plus de mètres carrés de panneaux, nous déploierons ces panneaux nécessaires même si souvent l'un des défauts est le manque d'entretien ou le type de publicité qui peut être mise dessus et que pour rassurer tout le monde, je ne ferai pas ce qui s'est fait sur d'autres communes pas si éloignées sur le plateau, qui était de coller les panneaux d'affichage devant les domiciles des élus d'opposition les demandant. Donc vous pouvez me les demander sereinement, le jour où j'en mettrai, vous ne les aurez pas sous vos fenêtres. Je dis ça de manière très sérieuse car pour ceux qui avaient suivi les échos de Vert-le-Grand, ça avait constitué des échanges qui quand on les voit de loin sont amusants, mais qui quand on les vit au quotidien, le sont beaucoup moins. Deuxième question concernant le City Stade des Myrtilles, vous vous préoccupez de la vie des menneçois en tant qu'élus municipal, chose dont je me réjouis et dont je me préoccupe également depuis des années. Tout d'abord dans ce dossier, il n'est pas de City Stade à proprement parlé contrairement à ce qui a été installé à la Jeannotte mais il est une partie d'une cour d'école abritant des buts qui est ouverte ponctuellement par la mairie de manière à permettre aux enfants ou aux jeunes du secteur de venir en toute légalité pouvoir profiter de cet espace. C'est quelque chose qui est ancien, et où les habitudes de passer le grillage existaient déjà il y a de cela 15 ou 20 ans, j'en ai un certain nombre de souvenirs ou d'anecdotes à ce sujet. On n'est pas sur quelque chose de récent. Alors dans ce dossier, effectivement, la municipalité a pris le parti il y a de cela plusieurs années déjà, d'ouvrir à travers une porte qui est ouverte à heures fixes un accès pour permettre aux enfants du quartier d'éviter de passer au-dessus du grillage ce qui se faisait de tout temps. On ne peut pas s'en féliciter mais c'est un fait. Lorsque nous avons ouvert, nous avons ouvert sur des

horaires très larges, c'est-à-dire nous avons ouvert en dehors des heures d'ouverture de classe, chose que nous faisons sur l'école de la Verville mais comme il n'y a pas d'habitants à côté, il n'y a pas de problèmes de gestion, d'intérêts différents, divergents et par nature antagonistes. Nous avons donc reçu les riverains à plusieurs reprises et avons essayé d'agir au mieux pour l'intérêt de l'ensemble des habitants du quartier ; qu'il s'agisse de très nombreux utilisateurs qui sont avant tout eux-mêmes aussi des habitants du quartier, qu'il s'agisse de jeunes, des familles parce que souvent ce sont des familles qui viennent avec les papas ou les mamans, de l'école pendant le temps scolaire, du Centre de Loisirs en dehors du temps scolaire et puis également des résidents vivant à proximité immédiate du City Stade. Je précise également que cette ouverture d'équipement a été faite en partie à la demande du Conseil Municipal des enfants et que ce même Conseil Municipal des enfants, ici, au mois de juin demandait une extension des horaires d'ouverture actuels. Vous voyez, d'arriver à concilier les trois riverains, dont deux qui sont des personnes âgées et puis les demandes des gosses des familles, on n'est pas toujours sur quelque chose de facile. On est sur un terrain de proximité qui est très fréquenté, je ne conteste pas qu'il puisse générer des nuisances pour le voisinage immédiat. C'est d'ailleurs pour cela qu'après avoir vu les riverains, on a réduit les amplitudes horaires et on les a réduits uniquement sur les périodes de vacances scolaires, et de 14h00 à 18h00 en précisant aux utilisateurs qu'ils pouvaient le reste du temps à 1 km à vol d'oiseau à pieds, parce qu'il y a un chemin qui coupe derrière, avoir accès à l'école de la Verville. C'est quelque chose qui a été fait en accord avec les riverains. Alors après il arrive effectivement que ces horaires ne soient pas respectés, qu'il continue à y avoir des enfants qui passent au-dessus et on est dans une situation où les riverains demandent la fermeture complète de ce site au seul motif que ça empêchera les enfants de passer au-dessus. On est sur quelque chose d'assez compliqué. Si ces horaires ne sont pas respectés, il appartient aux riverains d'appeler la police municipale. Dans votre intervention, vous parlez d'utilisation de nuit donc c'est un appel de la police municipale ou de la gendarmerie nationale. Les consignes pour la police municipale ont été données. Pour la gendarmerie nationale il y a eu une sensibilisation qui a été faite auprès du chef de poste afin qu'il fasse à la fois preuve de souplesse parce qu'il n'est pas pour nous question d'aller passer des menottes ou d'arrêter des gosses mais aussi de fermeté. Lorsque des enfants sont là, on les fait sortir, on prend les identités et il y a un coup de fil qui est passé aux parents quand on est en dehors des créneaux parce que rien que le fait d'enjamber, on peut se blesser. Et puis, j'ai par ailleurs demandé aux services techniques mais tout cela représente des coûts, de proposer des solutions qui pourraient permettre de réduire les bruits liés notamment aux rebonds des ballons. Des cris pour des gosses qui jouent au basket, vous ne les empêcherez jamais ! Mais qu'ils puissent essayer d'amoinrir un petit peu, que ce soit par des sols souples, que ce soit par des écrans végétaux ou le long des grilles pour essayer de limiter la nuisance ou alors une réhausse de clôture pour essayer d'empêcher définitivement l'accès au site ; ce que vous proposez mais avec le risque d'augmenter le risque de blessures. On est sur une école, je le dis pour les plus anciens, où il y a eu, il y a de cela 15 ou 20 ans, un enfant qui a failli mourir en manquant de s'égorger sur des grillages en essayant de passer au-dessus. Et c'est aussi quelque chose qui sur le site par rapport aux parents d'élèves, par rapport à un certain nombre de riverains est assez sensible. Donc, on est sur quelque chose dont on a bien conscience, sur lequel on a aussi conscience qu'il est difficile de satisfaire tout le monde et on essaye de faire au moins mal. Chers collègues, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h50

Ch. Rau
Collet
Sauvage
Boucard
P. Piat
Robert
Alain
Maquet
Sylvain
excellent



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
 Maire de Mennecey

